Image not found or type unknown

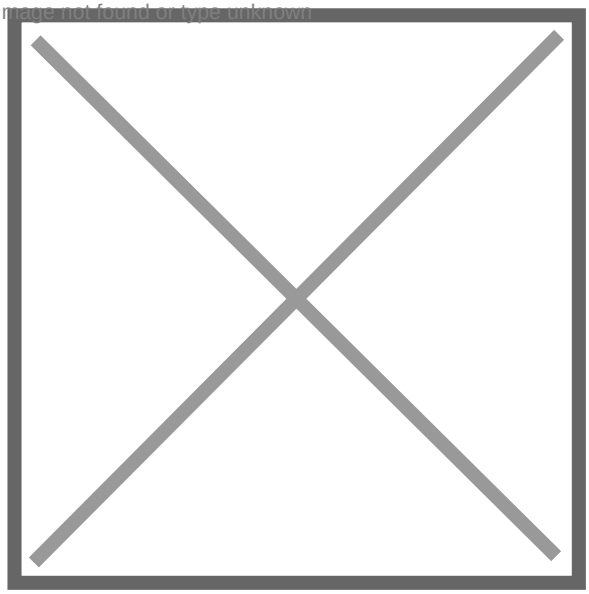

Permis provisoire avec erreur de date

Par **diane40**, le **03/11/2009** à **16:28**

Bonjour,

Mon fils a été contrôlé positif à un taux d'alcoolémie non contestable.Suspension de son permis probatoire pour 3 mois. La préfecture lui refait un permis provisoire jusqu'à la veille de la date du jugement prévue le 23/10/2009. Le jugement pour annulation du permis est entériné le jour prévu, mais à la lecture du permis provisoire, la date qui apparait est le 22/09/2010, apparemment la nana a fait une erreur d'nnée et de mois. Y a t il une faille? Mois je pense que le permis est bel et bien annulé malgré cette erreur.Qu'en pensez vous?
Merci

Par **Tisuisse**, le **03/11/2009** à **18:58**

Bonjour,

C'est une erreur de retranscription par le secrétariat du greffe. Faites faire la correction si votre fils ne veut pas avoir des problèmes lors d'un éventuel contrôle des FDO.

Par **diane40**, le **04/11/2009** à **10:38**

merci mais le problème c'est que je pense le permis est malgré tout annulé malgré la date de 2010 figurant sur le permis provisoire, la décision du tribunal ayant priorité !!!

Par **Tisuisse**, le **04/11/2009** à **17:13**

Vous avez totalement raison et c'est ce qui a été expliqué, je crois, sur un autre forum de droit routier. Comme quoi, les avis concordent avec votre analyse de la situation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés